

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 8 mars 2017**

**Le 8 mars 2017 à 20h**, le Conseil Municipal d'Obermorschwiller, dûment convoqué le 27 février 2017, s'est réuni dans la salle du Conseil, à la mairie.

**Nombre de membres :**

**élus : 11**

**en exercice : 11**

**présents : 10**

**+ 1 procuration**

**Sous la présidence de M. Georges RISS, Maire,**

**Etaient présents :**

HIGELIN Jean, VONAU Michel, SCHNEIDER Caroline,  
Adjoints,

BIPPUS-HAENGGI Pascale, BARRE Patrick, DITNER Eric,  
GUTLEBEN Gilles, KRITTER Eric, HARNIST Evelyne.

**Excusé :** M.ENDERLIN Jean-Yves

**Procuration :** M.ENDERLIN Jean-Yves à M.GUTLEBEN Gilles

Secrétaire de Séance : Agnès GREDER, secrétaire de Mairie.

## **Ordre du jour:**

- 1 - Approbation du PV de la séance du 8 décembre 2016
- 2 - Lotissement de la rue des Champs :
  - Compte administratif 2016
  - Compte de gestion 2016 du trésorier
  - Affectation des résultats
  - Vote du budget 2017
- 3 - Commune : - Compte administratif 2016 :
  - Approbation et affectation des résultats
  - Etude des restes à réaliser – Reports
  - Compte de gestion 2016 du trésorier
- 4 - Amortissement des travaux d'assainissement rue des prés
- 5 - Contrats d'assurances : mobilier urbain et tondeuse
- 6 - Assainissement rue principale
- 7 - Comcom Sundgau :
  - Désignation des membres de la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs)
  - Désignation des membres de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges)
- 8 - Emplois jeunes été 2017
- 9 - Convention d'assistance entre les communes d'Emlingen et d'Obermorschwiller
- 10 - Motion de soutien pour le CIO d'Altkirch
- 11- Divers

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme Mme Agnès GREDER, secrétaire de Mairie, à la fonction de secrétaire de séance.

La réunion se déroule en présence de Mme Delphine Brogly, qui remplacera Mme Greder au poste de secrétaire de mairie à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017. Les élus lui souhaitent la bienvenue.

## **1 - Approbation du PV de la séance du 8 décembre 2016**

Le PV de la séance du 8 décembre 2016 est approuvé et signé par tous les conseillers présents.

## **2 -LOTISSEMENT DE LA RUE DES CHAMPS**

- Adoption du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2016  
Affectation des résultats **(N°2017/03/01)**

Le Conseil Municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par le Maire,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 du Trésorier,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du trésorier et après en avoir délibéré,

**Adopte**, à l'unanimité des présents et du représenté,

- le compte de gestion 2016 du Trésorier,
- le compte administratif 2016, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Fonctionnement : Recettes : 319 503,32 € (excédent reporté de l'exercice 2015 inclus)  
Dépenses : - 0,00 €  
**Résultat : +319 503,32 €**

- Affectation des résultats :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents et du représenté, de reporter à l'article **002 Recettes**, section de Fonctionnement du BP 2017 « Lotissement », le résultat de l'exercice 2016, soit 319 503,32 €.

- Approbation du Budget Primitif 2017 **(N°2017/03/02)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions pour le Budget Primitif 2017 du « Lotissement de la rue des Champs ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et du représenté,

**Approuve et vote** le Budget Primitif 2017, arrêté comme suit :

**Section de Fonctionnement :** Dépenses : 20 000,00 €  
Recettes : 404 393,32 €

### 3 – COMMUNE :

#### ➤ COMPTE ADMINISTRATIF 2016 (N°2017/03/03)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean HIGELIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Georges RISS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2016,
- Vote et arrête les résultats définitifs de clôture tels que résumés ci-dessous.

<u>Total/section</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultat</u>
Fonctionnement	253 821,74	328 959,12	+ 75 137,38
Investissement	129 410,87	260 764,37	+ 131 353,50
<b>Résultat de clôture</b>	<b>383 232,61</b>	<b>589 723,49</b>	<b>+ 206 490,88</b>

#### AFFECTATION DES RESULTATS :

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents et du représenté:**

- **d'affecter** le résultat de fonctionnement 2016 **soit 75 137,38 €** comme suit :

\* à l'article **R002** de la section de fonctionnement du BP 2017 : **30 000 €**

\* à l'article **1068** de la section d'investissement du BP 2017 : **45 137,38 €**

- **de reporter** l'excédent d'investissement 2016, **soit 131 353,50 €** à l'article **R001**, section d'Investissement du BP 2017.

#### ➤ RESTES A REALISER 2016 - REPORTS AU BP 2017 (N°2017/03/04)

Le Conseil Municipal, après approbation du Compte Administratif 2016,

**Approuve**, à l'unanimité des présents et du représenté, l'état des Restes à Réaliser en section d'Investissement, comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Opération 11:	47 000 €	0 €
Opération 12 :	64 500 €	0 €
Opération 13 :	7 000 €	0 €
<b><u>Total opérations</u></b>	<b>118 500 €</b>	<b>0 €</b>

**Ces restes à réaliser sont votés et seront inscrits au BP 2017**

➤ Approbation du Compte de Gestion 2016, présenté par le Comptable du Trésor (N°2017/03/05)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Georges RISS, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 au 31 Décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare, à l'unanimité des présents et du représenté, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**4 - Amortissement des dépenses engagées pour les travaux d'assainissement rue des prés (N°2017/03/06)**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que depuis 2013, les dépenses figurant aux comptes 203, 204, 21531 et 21532 des bilans de fin d'année, doivent obligatoirement faire l'objet d'un amortissement, y compris pour les communes de moins de 3500 habitants.

Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Les travaux d'assainissement réalisés en 2016 dans la rue des prés, inscrits au compte 21532, sont concernés pour un montant total de 10 719,60 € et il revient au Conseil Municipal de fixer la durée de l'amortissement, qui ne peut excéder 15 ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public.

Après avoir entendu les explications du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et du représenté,

- **fixe à 1 an la durée d'amortissement** pour cette dépense,

- **décide d'inscrire** au BP 2017 :

➤ article 6811, chapitre 042, en dépense de fonctionnement : 10 719,60 €

➤ article 281532, chapitre 040, en recette d'investissement : 10 719,60 €

- **charge** le Maire de l'émission des écritures comptables y relatives.

## **5 - Contrats d'assurance : mobilier urbain et tondeuse (N°2017/03/07)**

M. le Maire présente les propositions de la CIADE pour l'actualisation de certains contrats.

Après discussion, et à l'unanimité des présents et du représenté, le Conseil Municipal, **Retient** l'option 2 pour l'assurance de la nouvelle tondeuse autoportée comprenant : Responsabilité Civile/Défense-Recours, Vol/Incendie sans franchise et garantie du conducteur, pour une prime annuelle T.T.C. de 148,34 €,

**Rajoute** la garantie Mobilier Urbain dans le cadre de l'assurance multirisque de la commune, pour une surprime annuelle de 281 € T.T.C.

Charge le Maire de procéder aux écritures afférentes à ces décisions.

## **6 - Assainissement Rue Principale (N°2017/03/08)**

Le Maire rappelle aux conseillers qu'en sortie de village vers Steinbrunn, 8 maisons ne sont pas connectées au réseau d'assainissement et que les eaux usées s'écoulent dans le fossé. Il en résulte une situation d'insalubrité aux abords des habitations, ce qui n'est pas conforme à la législation. Il convient donc de réaliser les travaux nécessaires afin de remédier à cette situation.

Il présente l'avant-projet sommaire élaboré par le cabinet I.V.R. de Wahlbach, réparti comme suit :

- Travaux :

Assainissement, déversoir d'orage, station de refoulement, regard vanne et clapets, conduite de refoulement, dalles béton, 2 branchements d'assainissement,  
pour un montant H.T. de 78 000 €

- Autres prestations :

Relevé topographique, dossier loi sur l'eau, dimensionnement du DO, Maîtrise d'œuvre, presse

Pour un montant H.T. de 13 940 €

**Soit un montant total de 91 940 € H.T.**

Après avoir rappelé que ces travaux entrent dans les compétences de la Communauté de Communes Sundgau, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et du représenté,

**Approuve** l'avant-projet sommaire tel que présenté,

**Charge** le Maire de la transmission du dossier à la Communauté de Communes Sundgau pour suite à donner.

## **7 - COMCOM SUNDGAU :**

- Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) (N°2017/03/09)

Suite à la fusion des Communauté de Communes (arrêté préfectoral du 15 juin 2016), la Communauté de Communes Sundgau est soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

A cet effet, une Commission Intercommunale des Impôts Directs doit être créée.

Cette CIID intervient en lieu et place des commissions communales en ce qui concerne les locaux commerciaux et industriels. Les listes de noms présentées par les communes seront transmises au Directeur Départemental des Finances Publiques qui nommera les commissaires.

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner 2 personnes répondant aux critères suivants :

- Etre âgé d'au moins 25 ans
- Etre de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne
- Jouir des droits civils,
- Etre inscrit aux rôles d'impôts locaux de la commune
- Si possible, être domicilié, pour l'un d'entre eux, hors de l'EPCI

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et du représenté, **désigne** les personnes suivantes :

- M.Patrick BARRE, 66 rue principale 68130 OBERMORSCHWILLER
- M.Michel VONAU, 16 rue de Luemswiller 68130 OBERMORSCHWILLER

**Charge** le Maire de transmettre ces données au Président de la Communauté de Communes Sundgau.

➤ Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) (N°2017/03/10)

La Communauté de Communes Sundgau étant soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges doit être créée.

Cette CLECT intervient l'année d'adoption du régime FPU et lors de tout nouveau transfert de compétence. Elle a pour mission d'évaluer le montant des attributions de compensations et est chargée d'élaborer un rapport.

Chaque commune membre est appelée à désigner un titulaire ainsi qu'un suppléant au sein de son Conseil Municipal.

Après discussion et à l'unanimité des présents et du représenté, sont désignés pour siéger à la CLECT,

- M.Georges RISS, Maire, membre titulaire,
- M. Jean HIGELIN, 1<sup>er</sup> Adjoint, membre suppléant

Le Conseil charge le Maire de transmettre la présente délibération au Président de la Communauté de Communes Sundgau.

**8 - Emplois saisonniers Jeunes (N°2017/03/11)**

en qualité d'agents d'entretien temporaires durant les mois de juillet et d'août 2017

Le Maire informe l'assemblée que des jeunes domiciliés dans la commune ont sollicité un emploi temporaire durant les vacances scolaires de l'été 2017.

Il rappelle que cette opération, menée depuis 1998 a toujours donné entière satisfaction.

La rémunération de ces jeunes est basée sur la valeur de l'échelon 1 de l'échelle 3 et au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

La durée d'occupation est fixée à 35 heures pour chacun, réparties sur 2 semaines.  
Les crédits nécessaires sont votés et seront inscrits au budget 2017, article 6413.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité des présents et du représenté,

**décide** de retenir les jeunes candidats, à savoir :

Lisa BLANKENBERGER, Claire FALLER, Camille et Manon KRITTER, Cédric BIZET  
et Oscar RIETVELD.

**autorise** le Maire à signer les contrats d'engagement ainsi que tous les documents y  
afférents.

### **9 - Convention d'assistance mutuelle entre les communes d'Emlingen et d'Obermorschwiller (N°2017/03/12)**

Considérant le remplacement simultané des secrétaires de mairie d'Obermorschwiller (départ  
à la retraite) et d'Emlingen (mutation) au cours de l'année 2017, les Maires des deux  
communes souhaitent mettre en œuvre un dispositif d'assistance mutuelle entre les  
secrétariats des deux collectivités.

Dans ce projet, lors d'une absence momentanée, la secrétaire de la seconde commune pourrait  
intervenir afin d'effectuer les tâches urgentes et assurer la continuité du service rendu aux  
habitants.

Une convention établie entre les deux communes préciserait les modalités de mise en œuvre  
de ce dispositif ainsi que des remboursements de charges y afférentes.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des présents et du représenté,

**Approuve** la mise en œuvre d'un dispositif d'assistance mutuelle entre les secrétariats des  
communes d'Emlingen et d'Obermorschwiller,

**Charge le** Maire d'en établir les modalités d'application en concertation avec le Maire  
d'Emlingen,

**Propose** que le projet soit inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

### **10 - Motion de soutien pour le maintien du Centre d'Information et d'Orientation (CIO) d'Altkirch (N°2017/03/13)**

Les parents d'élèves ont appris, lors d'une réunion en novembre 2016, l'éventuelle fermeture  
du CIO d'Altkirch. Cette fermeture obligerait les familles à se déplacer vers Mulhouse ou  
Saint-Louis, alors que la structure d'Altkirch est idéalement située car elle est un point de  
convergence géographique.

Il est rappelé par ailleurs que le CIO prend en charge près de 5000 élèves venant de 6  
collèges, d'un lycée public et d'un lycée privé.

La proximité de ce lieu de consultation est un atout majeur de la lutte contre le décrochage  
scolaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et du représenté, le Conseil Municipal,

**Demande** que tout soit mis en œuvre afin d'éviter la fermeture du CIO,

**Apporte** son soutien à la motion pour le maintien du CIO.

## **11 – Divers**

- Journée citoyenne : Elle aura lieu le samedi 25 mars à partir de 9h, en même temps que l'opération Haut-Rhin propre. Des tracts seront distribués.
- Les élus demandent que certains habitants soient rappelés à l'ordre concernant :
  - les déjections canines
  - le stationnement intempestif de véhicules le long des trottoirs ou sur des emplacements non autorisés
- Mme Bippus-Haengi fait le point sur les travaux du Cosec : l'accès reste à sécuriser et plusieurs solutions sont à l'étude.
- M.Riss donne quelques informations sur l'évolution de la nouvelle Communauté de Communes Sundgau .

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, M.Riss clôt la séance à 22h30.



**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du  
Conseil Municipal de la commune d'OBERMORSCHWILLER  
Séance du 8 mars 2017**

**Ordre du jour de la séance:**

- 1 - Approbation du PV de la séance du 8 décembre 2016
- 2 - Lotissement de la rue des Champs :
  - Compte administratif 2016
  - Compte de gestion 2016 du trésorier
  - Affectation des résultats
  - Vote du budget 2017
- 3 - Commune : - Compte administratif 2016 :
  - Approbation et affectation des résultats
  - Etude des restes à réaliser – Reports
  - Compte de gestion 2016 du trésorier
- 4 - Amortissement des travaux d'assainissement rue des prés
- 5 - Contrats d'assurances : mobilier urbain et tondeuse
- 6 - Assainissement rue principale
- 7 - Comcom Sundgau :
  - Désignation des membres de la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs)
  - Désignation des membres de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges)
- 8 - Emplois jeunes été 2017
- 9 - Convention d'assistance entre les communes d'Emlingen et d'Obermorschwiller
- 10 - Motion de soutien pour le CIO d'Altkirch
- 11- Divers

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
RISS Georges	Maire		
HIGELIN Jean	1 <sup>er</sup> Adjoint		
VONAU Michel	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
SCHNEIDER Caroline	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
ENDERLIN Jean-Yves	Conseiller	Excusé	à Gilles Gutleben
BIPPUS-HAENGGI Pascale	Conseiller		
BARRE Patrick	Conseiller		
DITNER Eric	Conseiller		
GUTLEBEN Gilles	Conseiller		
KRITTER Eric	Conseiller		
HARNIST Evelyne	Conseiller		

